



*Mairie de Huelgoat*

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Jeudi 9 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 9 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre d'Accueil et de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Madame Claude MOREL, Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Audrey BARAZER, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH, Madame Michèle MULLER, Monsieur Joel GOUGAY, Mr Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER et Monsieur Gaëtan PEYREBESSE.

**Absents** : Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LEROUX, et Monsieur Aurélien MONFORT

**Procuration** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

2021-085

**Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2021**

Monsieur le maire donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 21 octobre 2021. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

2021-086	<b>Décisions du maire</b>
----------	---------------------------

Arrivée à 18h40, de Mme Michèle MULLER, conseillère municipale

N° de la décision	Intitulé de la décision
38-2021	<i>Déclarations d'intention d'aliéner</i>
39-2021	<i>Contrat à durée déterminé pour le service technique</i>
40-2021	<i>Abattage de deux cyprès Venelle Carn ar Guillou</i>
41-2021	<i>Contrat pour le contrôle technique des véhicules communaux pour 2022</i>

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

2021-087	<b>Dénomination de rues et de villages de la commune</b>
----------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- La mise en place du plan d'adressage communal et de contrôler l'exactitude de l'orthographe des voies.

Il convient de valider les dénominations des rues et les lieux-dits sur la commune selon la liste suivante :

NOM DE VOIE	NOMBRE
<b>LIEU DIT LE CLOITRE</b>	<b>10</b>
<b>LIEU DIT LE MENEC</b>	<b>9</b>
<b>LIEU DIT KERVINAOUET IZELLA</b>	<b>8</b>
<b>LIEU DIT KERHAMON</b>	<b>7</b>
<b>LIEU DIT COAT GUINEC</b>	<b>6</b>
<b>LIEU DIT COAT MOCUN</b>	<b>6</b>
<b>LIEU DIT LE PETIT MOULIN</b>	<b>6</b>
<b>LIEU DIT PONTAUBAN</b>	<b>5</b>
<b>IMPASSE PARK AR ROUZIC</b>	<b>4</b>
<b>LIEU DIT KERVINAOUET HUELLA</b>	<b>4</b>
<b>LIEU DIT LA COUDRAIE</b>	<b>4</b>
<b>LIEU DIT SAINT GUINEC</b>	<b>4</b>
<b>COZ IVERN</b>	<b>3</b>
<b>PONT DU FAO</b>	<b>2</b>
<b>ROUTE DE KERVOAL</b>	<b>3</b>
<b>LIEU DIT KERMODU</b>	<b>2</b>
<b>LIEU DIT LA ROCHE TREMBLANTE</b>	<b>2</b>
<b>LIEU DIT MENEZ BRAS</b>	<b>2</b>
<b>LIEU DIT PEN MENEZ</b>	<b>2</b>

NOM DE VOIE	NOMBRE
RUE DES CIEUX	70
ROUTE DES CARRIERES	56
ROUTE DE BERRIEN	51
RUE DE LA ROCHE CINTREE	44
RUE DU GENERAL DE GAULLE	40
RUE DU DOCTEUR JACQ	35
RUE ROBESPIERRE	34
RUE SAINT LAURENT	34
PLACE ARISTIDE BRIAND	29
RUE ROBINSON	29
RUE LAENNEC	26
RUE DES CENDRES	25
KERVAO	23
RUE DE LA MONTAGNE	23
ROUTE DU VIEUX TRONC (Anciennement Lieu-dit du vieux tronc)	22
RUE PAUL MARZIN	22
RUE TOUL AR CHOAT	21
RUE DE KERMARIA	20
RUE DE BERRIEN	19
RUE DU POULY	19

<b>MEIL AR HOAT</b>	<b>2</b>		<b>RUE DU LAC</b>	<b>18</b>
<b>FERME DE KEROHOU</b>	<b>1</b>		<b>RUE DE LA RESISTANCE</b>	<b>16</b>
<b>LE FAO</b>	<b>1</b>		<b>RUE DE LA ROCHE TREMBLANTE</b>	<b>16</b>
<b>ROZ AR MENEK (Anciennement LE STYVEL)</b>	<b>1</b>		<b>LIEU DIT KERBIZIEN</b>	<b>15</b>
<b>LES PRES DU CANAL</b>	<b>1</b>		<b>RUE DES MYRTILLES</b>	<b>14</b>
<b>LIEU DIT BEL AIR</b>	<b>1</b>		<b>LA MONTAGNE</b>	<b>13</b>
<b>LIEU DIT KERNEVEZ</b>	<b>1</b>		<b>LIEU DIT KERVOAL</b>	<b>13</b>
<b>LIEU DIT LA MINE</b>	<b>1</b>		<b>RUE CORENTIN LE FLOCH</b>	<b>13</b>
<b>LIEU DIT MEIL COAT GUINEC</b>	<b>1</b>		<b>RUE JOLIOT CURIE</b>	<b>13</b>
<b>PARK AR MEEN</b>	<b>1</b>		<b>RUE DES AJONCS</b>	<b>12</b>
<b>PLACE ALPHONSE PENVEN</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>RUE DES BRUYERES</b>	<b>12</b>
<b>POEROP</b>	<b>1</b>		<b>ROUTE DU FAO</b>	<b>11</b>
<b>PONT ROUGE</b>	<b>1</b>		<b>RUE PARC AR ROUZIC</b>	<b>11</b>
<b>TY FAO</b>	<b>1</b>		<b>RUE SALVADOR ALLENDE</b>	<b>10</b>
<b>VENELLE CARN POUL SEACH</b>	<b>1</b>		<b>VENELLE DE CARN AR GUILLOU</b>	<b>10</b>
<b>VENELLE DE L EGLISE</b>	<b>1</b>		<b>IMPASSE DU 19 MARS 1962</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>112</b>		<b>RUE ANATOLE LE BRAZ</b>	<b>9</b>
			<b>RUE LEIGN AR MENEZ</b>	<b>9</b>
			<b>RUE LOUIS ARAGON</b>	<b>9</b>
			<b>IMPASSE PARC AR ROUZIC</b>	<b>8</b>
			<b>IMPASSE DES CENDRES</b>	<b>7</b>
			<b>RUE DES GENETS</b>	<b>7</b>
			<b>RUE VICTOR SEGALEN</b>	<b>7</b>
			<b>IMPASSE DES OISEAUX</b>	<b>6</b>
			<b>IMPASSE KERBIZIEN</b>	<b>6</b>
			<b>IMPASSE TY ROCH</b>	<b>6</b>
			<b>RUE DES BONNETS ROUGES</b>	<b>6</b>
			<b>RUE PAUL GAUGUIN</b>	<b>6</b>
			<b>IMPASSE DE LA MONTAGNE</b>	<b>5</b>
			<b>IMPASSE DES AJONCS</b>	<b>5</b>
			<b>ZONE ARTISANALE DU VIEUX TRONC</b>	<b>5</b>
			<b>IMPASSE SAINT LAURENT</b>	<b>4</b>
			<b>IMPASSE SAOULEC</b>	<b>4</b>
			<b>RUE DU 5 AOUT 1944</b>	<b>4</b>
			<b>RUE JEAN JAURES</b>	<b>4</b>
			<b>RUE JEAN MOULIN</b>	<b>4</b>
			<b>ALLEE DES LAURIERS</b>	<b>3</b>
			<b>CHEMIN PAUL SERUSIER</b>	<b>3</b>
			<b>IMPASSE GEORGES BRASSENS</b>	<b>3</b>
			<b>RUE DE LA PAIX</b>	<b>3</b>
			<b>IMPASSE DES FONTAINES</b>	<b>2</b>
			<b>PLACE ALPHONSE PENVEN</b>	<b>1</b>
			<b>RUE DE KERSEAC'H</b>	<b>1</b>
			<b>VENELLE DU CHAIS</b>	<b>1</b>

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **Adopte** les dénominations de rues et lieu-dit préciser dans le tableau ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

2021-088	<b>Acceptation des Fonds de concours de Monts d'Arrée Communauté</b>
----------	--

Lors du conseil communautaire du 12 octobre 2021, Monts d'Arrée Communauté a octroyé un montant de fonds de concours de 35 996€ à la commune de Huelgoat pour aider au financement des travaux et d'achats d'investissement pour l'année 2021.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ✓ **Accepte** le fonds de concours de Monts d'Arrée Communauté de 35 996 € destiné à participer au financement des travaux et d'achats d'investissement pour l'année 2021.

2021-089	<b>Vente d'une parcelle communale située rue du Pouly</b>
----------	---

Suite au courrier de Mr RENAUDIN, reçu le 15 novembre en mairie, celui-ci souhaite acquérir un terrain communal situé 15 rue du Pouly.

Dans son courrier, Mr RENAUDIN précise de prendre en charges les frais de notaire.

La parcelle concernée est située en section AD cadastrée 393 d'une superficie de 7 m2 environ.

Le tarif au m2 est fixé à 10€.

Le prix de vente TTC sera de 7m2 \* 10€ = 77€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**AUTORISE** la vente du terrain communal, situé rue du Pouly, cadastré AD 393 aux conditions énoncées.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire a signé tous les documents concernant cette vente

2021-090	<b>Achat de parcelles située à Croas ar go</b>
----------	--

La commune a sollicité Le consort THEPAULT pour l'achat de terrains situés à Croas ar go et route de Kervoal. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface (m2)
AE	105	Croas ar go	3722
AE	106	Croas ar go	430
AE	109	Route de Kervoal	3810
AE	202	Croas ar go	150
AE	205	Croas ar go	730
AE	207	Croas ar go	1347
Total :			10189

Le prix de vente demandé est de 5 € le m2. Soit un total de 50 945 € pour les parcelles concernées

Les frais de notaire sont pris en charge par la commune

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**AUTORISE** l'achat de parcelles situées à Croas ar go et route de Kervoal aux conditions énoncées ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur Le Maire a signé tous les documents concernant cette vente

2021-091	<b>Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 pour la construction d'une maison médicale</b>
----------	---

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 concernant le projet de construction d'une maison médicale, sur le parking du vieux gymnase derrière l'église.

La réalisation de ce projet permettra d'accueillir deux professionnels de santé et a pour but de pérenniser l'offre de soins aux habitants de la commune pour les années à venir.

La demande se porte sur la partie travaux. Ce montant a été estimé à 343 622.50 € HT par le bureau d'architecte Atelier 121 maître d'œuvre pour cette opération.

Estimation des travaux :

Plan de financement :

<b>Financeurs</b>	<b>Dépense HT subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant sollicité de la subvention</b>
Etat - DETR	343 622.50 €	46.3 %	<b>158 066 €</b>
Etat – DSIL 2020 (Contrat de ruralité) <i>Arrêté préfectoral du 19/10/2020</i>	343 622.50 €	23.7 %	<b>81 480 €</b>
TOTAL des aides publiques sollicitées <i>(Cumul plafonné à 70% du montant HT)</i>	343 622.50 €	70%	<b>239 546 €</b>
Montant à la charge du maître d'ouvrage <i>(Autofinancement minimum de 30%)</i>	343 622.50 €	30 %	<b>104 076.50 €</b>
<b>TOTAL (coût de l'opération HT)</b>	343 622.50 €	<b>100 %</b>	<b>343 622.50 €</b>

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier de DETR n'est pas réputé complet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**Approuve** le projet d'aménagement de construction d'une maison médicale.

**Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 158 066 € au titre de la DETR 2022

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de subvention à venir pour ces travaux

2021-092	<u>Convention d'accueil des élèves de l'école Jules Ferry au restaurant scolaire du collège Jean JAURES</u>
----------	---

Monsieur le Maire présente le projet de convention à passer avec le Conseil Départemental du Finistère afin de préciser le cadre de l'organisation de travail à la cuisine du collège Jean Jaurès de Huelgoat. Les deux principales mesures financières sont les suivantes :

La commune octroie une dotation horaire s'appuyant sur le nombre de repas produits qui a été consommés sur place par l'ensemble des convives :

- Personnel de la commune (Aide de cuisine) : 0.83 Equivalent temps plein,
- Coût du repas facturé à la commune : 4.50 euros.

La convention débutera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Outre ces dispositions Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette convention prévoit également le cadre des relations entre les deux collectivités.

Le texte de la convention a été communiqué aux conseillers.

Il est annexé à la présente

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour l'autoriser à signer cette convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**-Autorise le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental du Finistère**

2021-093	<b>Avenant n°1 groupement de commande 'Marché enrobé'</b>
----------	---

**Subvention au profit du collège Jean Jaurès concernant l'achat de matériel de cuisine**

Vu la délibération 2019-041 du 11 avril 2019 concernant la convention d'accueil des élèves de l'école élémentaire Jules Ferry au restaurant scolaire du Collège Jean Jaurès de Huelgoat

Suite au courrier de Madame La Principale du Collège du 8 novembre 2021 sollicitant une subvention communale pour l'achat de matériels de cuisine

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de cette convention il est prévu à l'article X- 'Matériel et équipement' que la commune de Huelgoat participe à l'achat de gros matériels pour la cuisine du collège. Cette participation est déterminée par rapport au prorata du nombre de repas facturés en N-1.

La demande concerne :

	<b>Chariots plateforme</b>
Part collège	774.31€
<b>Part Mairie</b>	<b>231.29€</b>
Cout total du matériel TTC	1 005.60€

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide de :**



Voix Pour :	12
Voix Contre :	0
Abstention :	0

**-Accepter** de participer à l'achat de matériels de cuisine au profit du Collège Jean Jaurès pour les montants décrits sur le tableau ci-dessus.

2021-094	<b>Programmation 2022 des effacements de réseaux électriques, basse tension et éclairage public</b>
----------	---

Monsieur Le maire rappelle au conseil la programmation 2022 du SIECE pour les enfouissements de réseaux et l'éclairage public soit :

LOCALISATION	ENFOUISSEMENT RESEAUX (OUI/NON)	ECLAIRAGE PUBLIC (OUI/NON)
Cité du Fao (Travaux débutés en 2021)	OUI	OUI
Rue de la résistance	OUI	OUI
Rue Robinson	OUI	OUI
Route des carrières	OUI	OUI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE** de faire figurer la cité du Fao, la route des carrières, la rue de la résistance, la rue Robinson dans la programmation 2022 des travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux.

2021-095	Tarifs communaux 2022
----------	-----------------------

Monsieur le maire soumet en conseil les tarifs pour l'année 2022.

SERVICES	2020	2021	2022
<b>Théâtre de Verdure</b>			
• Caution pour l'utilisation du Théâtre de verdure	90.00 €	90.00 €	90.00 €
• Forfait utilisation du théâtre de Verdure en cas d'entrée payante (par jour)	25.00 €	25.00 €	25.00 €
• Forfait comité d'animation			0 €
<b>Salle polyvalente (cuisine comprise)</b>			
<b>Associations locales HUELGOAT</b>			
<i>Si entrées gratuites</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>En cas d'organisation de concours de belote par une association de Huelgoat</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Forfait comité d'Animation</i>			0.00 €
<i>Si entrées payantes</i> <i>(Par année civile : première manifestation payante et les suivantes gratuites)</i>	132.00 €	132.00 €	135.00 €
<b>Particuliers d'Huelgoat</b>			
<i>1 journée</i>	132.00 €	132.00 €	135.00 €
<i>Le weekend (vendredi/ samedi et dimanche)</i>	203.00 €	203.00 €	210.00 €
<b>Organismes locaux à but lucratif</b>			
<i>1 journée</i>	214.00 €	214.00 €	220 €
<b>Associations et organismes hors commune Et Particuliers non domiciliés à Huelgoat</b>			

<i>1 journée</i>	224.00 €	224.00 €	240.00 €
<i>Le weekend (vendredi/ samedi et dimanche)</i>	305.00 €	305.00 €	320.00 €
• Caution pour les particuliers et associations	615.00 €	615.00 €	615.00 €
• Caution supplémentaire si utilisation de la sono fixe ou mobile (micros inclus)	1 100.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €
<b>Salle de spectacle</b>			
<b>Associations locales HUELGOAT</b>			
<i>Si entrées gratuites</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Si entrées payantes</i>	44.00 €	44.00 €	50.00 €
<i>Forfait Comité d'Animation</i>			0.00 €
<b>Organismes locaux à but lucratif Et particuliers d'Huelgoat</b>			
<i>1 journée</i>	132.00 €	132.00 €	135.00 €
<b>Associations et organismes hors Huelgoat Et Particuliers non domiciliés à Huelgoat</b>			
<i>1 journée</i>	224.00 €	224.00 €	240.00 €
<i>Le week-end (vendredi / samedi / dimanche)</i>	305.00 €	305.00 €	320.00 €
• Caution pour les particuliers et associations	615.00 €	615.00 €	615.00 €
<b>Locations bâtiments communaux et administratifs</b>			
• Bureau A.D.M.R	0.00 €	0.00 €	0.00 €
• Sous-sol hangar communal annuel)			
✓ Loyer Menez	953.00 €	953.00 €	960.00 €
✓ Forfait eau + électricité	126.00 €	126.00 €	130.00 €
<b>Location de matériel</b>			
• Table et bancs (6 personnes) pour les particuliers	3.60 €	3.60 €	4.00 €
• Caution table et bancs	200.00 €	200.00 €	200.00 €

• Caution barnum	Prêt uniquement aux associations	700.00 €	700.00 €	700.00 €
• Caution podium		500.00 €	500.00 €	500.00 €
• Caution coffret électrique		500.00 €	500.00 €	500.00 €
<b>Cantine et garderie scolaires</b>				
• Prix du repas école primaire		2.45 €	2.45 €	2.70 €
• Prix du repas école maternelle		2.35 €	2.35 €	2.70 €
• Garderie du matin		1.30 €	1.30 €	1.30 €
• Garderie du soir		2.60 € (1 <sup>er</sup> enfant)	2.60 € (1 <sup>er</sup> enfant)	2.60 € (1 <sup>er</sup> enfant)
		2.15 € (2 <sup>ème</sup> enfant et suivant)	2.15€ (2 <sup>ème</sup> enfant et suivant)	2.15€ (2 <sup>ème</sup> enfant et suivant)
<b>Droits de place</b>				
• Terrasse (restauration, débit de boissons) pour tout mois commencé		60.00 €	60.00 €	60.00 €
• Forfait annuel terrasse pour les crêperies rue du Lac : la Mare aux fées et le pont Neuf		420.00 €	420.00 €	420.00 €
• Empiètement voie publique – Annuel		60.00 €	60.00 €	60.00 €
<b>MARCHE Tarifs Hiver du 01/10 au 31/03 - Etalage</b>				
• Forfait électricité par jour de marché		1.00 €	1.00 €	1.20 €
• Etalage, le mètre linéaire, Abonné en Hiver		0.80 €	0.80 €	0.80 €
• Etalage, le mètre linéaire, non abonné en Hiver		1.60 €	1.60 €	1.60 €
<b>MARCHE Tarifs Eté du 01/04 au 30/09 – Etalage</b>				
• Forfait électricité par jour de marché		1.00 €	1.00 €	1.20 €
• Etalage, le mètre linéaire, Abonné en été		1.40 €	1.40 €	1.40 €
• Etalage, le mètre linéaire, non abonné en été		2.00 €	2.00 €	2.00 €

• Camion magasin	9.50 €	9.50 €	9.50 €
• Attraction foraine (pour la durée de l'installation) au m <sup>2</sup>	1.21 €	1.21 €	1.25 €
• Minimum de perception pour une attraction foraine	20.20 €	20.20 €	20.20 €
• Petit manège	50.50 €	50.50 €	50.50 €
• Grand manège	101.00 €	101.00 €	101.00 €
• Cirque	70.70 €	70.70 €	71.00 €
• Camion PL exceptionnel	116.15 €	116.15 €	117.00 €
<b>Concessions cimetière</b>			
<b>Caveaux</b>			
• 15 ans / 2 m <sup>2</sup>	117.30 €	117.30 €	118.00 €
• 15 ans / 4 m <sup>2</sup>	158.10 €	158.10 €	159.00 €
• 15 ans / 6 m <sup>2</sup>	193.80 €	193.80 €	194.00 €
• 30 ans / 2 m <sup>2</sup>	193.80 €	193.80 €	194.00 €
• 30 ans / 4 m <sup>2</sup>	270.30 €	270.30 €	271.00 €
• 30 ans / 6 m <sup>2</sup>	351.90 €	351.90 €	352.00 €
• Caveau communal 1 <sup>er</sup> mois	41.80 €	41.80 €	42.00 €
• Caveau communal par jour à compter du 31 <sup>ème</sup> jour	1.05 €	1.05 €	1.10 €
<b>Concessions Columbarium</b>			
• 1 an	35.70 €	35.70 €	36.00 €
• 5 ans	127.50 €	127.50 €	128.00 €
• 10 ans	253.00 €	253.00 €	253.00 €
• 15 ans	377.40 €	377.40 €	378.00 €
• Droit forfaitaire pour l'acquisition d'une plaque de marbre à la prise de la concession	159.10 €	159.10 €	160.00 €
<b>Concessions cinéraires</b>			
• 15 ans	116.40 €	116.40 €	117.00 €

• 30 ans	194.70 €	194.70 €	195.00 €
<b>Salle Omnisport Croas ar Go</b>			
<b>Associations sportives de Huelgoat</b>			
• Si entrée gratuite	0.00 €	0.00 €	0.00 €
• Si entrée payante	56.00 €	56.00 €	56.00 €
• Forfait Comité d'Animation			0.00 €
<b>Associations sportives extérieures</b>			
• Entrée gratuite ou payante	89.00 €	89.00 €	90.00 €
<b>Utilisation exceptionnelle non sportive (Loto...)</b>			
• Associations locales grand gymnase	98.40€	98.40€	100.00€
• Communes extérieures grand gymnase	202.00€	202.00€	205.00€
• Caution salle	1080,00€	1080,00€	1080,00€
• Caution ménage	216,00€	216,00€	216,00€
<b>Petit gymnase Place Alphonse Penven</b>			
<b>Utilisation exceptionnelle non sportive (Loto...)</b>			
• Associations locales petit gymnase	56.00 €	56.00 €	56.00 €
• Forfait Comité d'Animation			0.00 e
• Communes extérieures petit gymnase	202.00€	202.00€	202.00€
• Caution salle	1 080.00 €	1 080.00 €	1 080.00 €
• Caution ménage	216.00 €	216.00 €	216.00 €

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE** de retenir tous les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2022.

2021-096	Tarif du camping 2022
----------	-----------------------

Monsieur le Maire soumet en conseil les tarifs pour l'année 2022 :

PRESTATIONS	2021	2022
EMPLACEMENT	4,30 €	4,50 €
ADULTE	3,50 €	3,50 €
ENFANT de 2 à 7 ANS (gratuit moins de deux ans)	2,20 €	2,20 €
VOITURE	2,50 €	2,50 €
CAMPING-CAR	3,00 €	5,00 €
CHIEN	1,40 €	1,50 €
ELECTRICITE	2,50 €	3,00 €
ACCUEIL DES GROUPES (colonie, centre de loisirs etc...)		
- par enfant/ados par nuitée	2,20 €	2,20 €
- un accompagnateur pour le groupe par nuitée	3,70 €	3,70 €
- un véhicule pour le groupe par nuitée	2,50 €	2,50 €
- un emplacement pour le groupe par nuitée	4,30 €	4,30 €
- électricité par nuitée	2,50 €	3,00 €
FORFAIT manifestation des ROC'H des MONTS d'ARREE		
vendredi, samedi, dimanche 3 nuits, par personne (enfant moins de huit ans gratuit)	8,00 €	10,00 €
DOUCHE pour les personnes extérieures au camping	2,00 €	2,00 €
PAPIER TOILETTE le rouleau	0,50 €	0,50 €
CAUTION PRISE EUROPEENNE	25,00 €	25,00 €
CAUTION BARBECUE (grille, pelle, balai)	30,00 €	30,00 €
CAUTION JEUX (tennis, tennis de table, badminton,...)	20,00 €	20,00 €
CAUTION JEUX (Cartes à jouer, Malette de jeux,...)	10,00 €	10,00 €

CAUTION JEUX de deux boules de pétanque	20,00 €	20,00 €
<b>Borne camping-car</b>		
BORNE CAMPING-CAR	3.00 €	5.00 €

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE** de retenir tous les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2022

2021-097	<b>Contrat de maintenance concernant le logiciel de la bibliothèque</b>
----------	---

La bibliothèque possède un portail hébergé en ligne. La société DECALOG est le fournisseur de ce service. Il gère la collecte, le stockage, les mise à jour, la hotline et l'hébergement du portail de la bibliothèque.

Le contrat débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31/12/2024. Le montant annuel du contrat de maintenance s'élève à 424.65 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **Décide** de retenir la proposition du prestataire DECALOG pour le renouvellement du contrat de maintenance
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de services.

2021-098	<b>Contrat de prestation de fourrière animal</b>
----------	--

**Considérant**, qu'il faut répondre aux obligations réglementaires demandées par la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (code rural) relative aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire,



Il est proposé de renouveler le contrat de prestations de services pour la capture et prise en charge de carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers un lieu légal de gestion de la fourrière animale, avec la SAS SCAPA basé à QUIMPER.

La proposition de la SAS SCAPA porte sur un montant global HT de 1 199.06 € pour l'année 2022.

Le contrat sera ensuite reconduit par tacite reconduction 3 fois par période de 12 mois sans que la durée totale n'excède 4 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**Approuve** les dispositions et la passation du contrat de prestations de fourrière auprès de la SAS SCAPA

**Autorise** Monsieur le maire à signer le contrat de prestation de fourrière animal

2021-099	<b>Assistance à maitre d'ouvrage pour l'aménagement d'un lotissement au lieu-dit La montagne</b>
----------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune vient de récemment acquérir un terrain de 4629m2 situé au lieu-dit la Montagne avec pour projet l'aménagement d'un lotissement de 6 lots environ.

Le bureau d'étude Roux Jankowski (Bureau de Carhaix-Plouguer) propose une assistance à maitre d'ouvrage comprenant :

- Levé topographique
- Etude d'aptitude des sols à la gestion des eaux pluviales
- Avant-projet et projet
  
- Permis d'aménager
- Bornage, implantation et arpentage
- Dossier de consultation des entreprises
- Direction de l'exécution du contrat de travaux et assistance aux opérations de réception.

Le montant de la prestation est de : 11 700€ HT soit 14 040€ TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**Approuve** l'offre du bureau d'étude Roux Jankowski

**Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents liés à l'étude pour l'aménagement du lotissement situé lieu-dit La Montagne.

2021-100	<b>Décision modificative n°1 – Budget principal</b>
----------	---

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement sur le budget principal comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Cette opération concerne le chapitre charges du personnel et frais assimilés

Section	Dépenses	Montant
Fonctionnement	012 - Charges du personnel et frais assimilés	+10 000€
Section	Dépenses	Montant
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	- 10 000€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **APPROUVE** La décision modificative telle que détaillée ci-dessus.

2021-101	<b>Décision modificative n°2 – Budget principal</b>
----------	---

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement sur le budget principal comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Cette opération concerne le chapitre atténuation de produits et notamment le chapitre fonds de péréquation communales et intercommunales.

Section	Dépenses	Montant
Fonctionnement	014 - Atténuation de produits	+3000€
Section	Dépenses	Montant
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	- 3000€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **APPROUVE** La décision modificative telle que détaillée ci-dessus.

2021-102	<b>Report des crédits d'investissement pour 2022</b>
----------	--

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement des recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2021</b>	<b>Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2022</b>
<b>21 - immobilisations corporelles</b>  21318-Autres bâtiments publics  <i>Rénovation toiture salle omnisports</i>	<b>1 268 600€</b>	<b>200 000 €</b>
<b>23 – immobilisations en cours</b>  2313 - Construction  <i>Maison médicale</i>	<b>374 000€</b>	<b>150 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 642 600€</b>	<b>350 000 €</b>

En application de ces dispositions, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour :

- ✓ Engager les dépenses d'investissement 2022, avant le vote du budget Principal 2022, à hauteur du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2021, soit 350 000€ au titre du budget principal Ces crédits permettront d'honorer les dépenses d'investissement ou encore les besoins urgents. En outre cette autorisation permettra à la commune de respecter ses obligations en matière de délai de paiement.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à engager, liquider, mandater les dépenses visées ci-dessus jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à hauteur d'un montant maximum de 350 000€ au titre du budget principal.

**Questions et informations diverses**

Pas d'objets

Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 20h40.

Le Maire,  
Monsieur Jacques THEPAUT



